

Séance du 9 décembre 2024

Date de convocation :	2 décembre 2024
Nombre de conseillers en exercice :	29
présents ou représentés :	28

Étaient présents :

Bernard QUILLEVERE, Maire, Sylviane LAI, Maire déléguée de Milizac, Laurent ABASQ, Maire délégué de Guipronvel, Marie-Jeanne MARC, Bernard BRIANT, Jean-Pierre LANDURE, Véronique PROVOST, Gaëlle AUFFRET, Adjoints au Maire, Stéphane BEGOC, Yohann CARADEC, Olivier CAVEAU, Hubert DENIEL, Nathalie DERRIEN, Gwenn DESPLANCHE, Elisabeth LE BERRE, Nathalie LE CALVE, Nathalie PERROT, Florence PHILIP, Jean-Christophe PICART, Peggy ROZYNEK, Danielle SANJOSE, Agnès KERBRAT, Erwan GAGNON, Céline LAMOUR, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents et Pouvoirs :

Anthony MINOC, pouvoir à Gaëlle AUFFRET
Eric PALLIER, pouvoir à Peggy ROZYNEK
Michel LABBE, pouvoir à Marie-Jeanne MARC
François KERNEIS, pouvoir à Jean-Pierre LANDURE
Céline KEREBEL

Secrétaire de séance : Danielle SANJOSE

24.12.09.03 FINANCES - ENFANCE-JEUNESSE – TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE -

Lors de la séance du 23 septembre dernier, il était rappelé la revalorisation automatique appliquée en fonction de l'indice INSEE des prix des « repas dans un restaurant scolaire ».

QF des familles	Prix rentrée sep. 2023	Variation	Revalorisation automatique rentrée sep. 2024
De 0 à 650	1,00 €	-	1,00 €
De 651 à 900	4,02 €	0,09 €	4,11 €
De 901 à 1200	4,17 €	0,09 €	4,26 €
De 1201 à 1600	4,28 €	0,09 €	4,37 €
De 1601 à au-delà	4,59 €	0,10 €	4,69 €
Tarif adulte	4,90 €	0,10 €	5,00 €

Lors de cette séance, le conseil municipal a décidé de rendre éligibles au repas à 1 € davantage d'enfants par une modification des tranches de quotient familial, sans que cette décision ne coûte davantage aux autres familles. Or, cette délibération comportait une erreur, liée à la non prise en compte de la revalorisation intervenue en septembre 2023, qu'il convient de corriger ainsi :

QF des familles	Prix rentrée sep. 2024
De 0 à 1000	1,00 €
De 1001 à 1200	4,26 €
De 1201 à 1600	4,37 €
De 1601 à au-delà	4,69 €
Tarif adulte	5,00 €

La rétroactivité de la refonte de notre grille tarifaire au 1^{er} septembre est admissible dans la mesure où il n'y a aucune famille de lésée (davantage de bénéficiaires du repas à 1 €, pas de surcoût pour les autres).

Vu l'avis de la commission des finances, il vous sera proposé d'actualiser dans les conditions décrites ci-dessus les tarifs du restaurant scolaire à compter de la rentrée de septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les dispositions décrites ci-dessus à l'unanimité.

MILIZAC-GUIPRONVEL, le 9 décembre 2024

LE MAIRE

Bernard QUILLEVERE